



Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec

Nouvelles du conseil d'administration (CA) Réunion du 26 mai 2021

Finances

Le CA a adopté les états financiers 2020-2021 présentés par l'auditeur. Il a également décidé de recommander à l'assemblée générale des membres de désigner Raymond Chabot Grant Thornton comme auditeurs des comptes de l'Ordre pour l'exercice 2021-2022, conformément à l'article 104 du *Code des professions*.

Dans une optique de saine gouvernance, il a également demandé au comité d'audit de proposer une politique sur les délais concernant le changement d'auditeur.

En ce qui concerne le montant des cotisations, il a accepté la recommandation de la directrice générale d'annexer dorénavant l'augmentation des cotisations à l'indice des prix à la consommation du Québec (dernier indice connu).

Pour l'exercice 2022-2023, le montant des cotisations se détaillera ainsi :

- 484 \$ la cotisation annuelle des membres ordinaires;
- 197 \$ la cotisation annuelle des membres âgés de 65 ans et plus;
- 50 % de la cotisation ordinaire la cotisation des membres ATIO/STIBC;
- 25 %, 50 % et 75 % de la cotisation ordinaire la cotisation des membres nouveaux diplômés pour les trois premières années de cotisation;
- 25 % de la cotisation ordinaire la cotisation annuelle des membres n'exerçant plus.

Pour ce qui est de la rémunération du président et des administrateurs élus, le CA a décidé de proposer à l'assemblée générale des membres de maintenir la rémunération actuelle des administrateurs élus et de porter le salaire pour le poste de la présidence à 34 000 \$ par exercice en plus des charges sociales. La nouvelle rémunération entrera en vigueur à l'expiration du mandat de l'actuel président. Il a également demandé au comité de gouvernance et d'éthique d'établir une politique sur la rémunération du président.

Les administrateurs ont enfin décidé d'accepter la recommandation du PAL et de proposer à l'assemblée générale annuelle de maintenir à 20 \$ la cotisation spéciale de tous les membres devant être versée au Programme d'aide aux langagiers et fixée par le conseil d'administration pour 2022-2023.

Nouvelles politiques

Le CA a adopté deux nouvelles politiques : la *Politique de télétravail* et la *Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes*.

Programme de surveillance 2021-2022

Le CA a adopté le programme annuel de surveillance de l'exercice des professions proposé par le comité d'inspection professionnelle. Cette année, l'Ordre inspectera 5 % des membres.

Projet d'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle

Les administrateurs ont adopté le projet d'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle 2021. L'assemblée générale aura lieu en ligne, le 23 septembre 2021.

Nomination au comité de la relève

Le CA a nommé M^{me} Zhiwei Han, traductrice agréée, membre du comité de la relève.